



Décision n°2021_DEC_57

Conclusion d'un marché public

DECISION DU PRESIDENT

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°, R.2144-7, R.2185-1 et R. 2185-2,

Vu la délibération n°2020_DEL_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de fournitures et services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation a été lancée pour un marché public en procédure adaptée le 5 octobre 2021 concernant l'objet suivant :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la définition stratégique et l'étude technico-économique d'un tiers-lieu à vocation industrielle sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Considérant qu'à la date limite de la consultation, prévue le 5 novembre 2021, les entreprises ayant remis une offre dans les délais sont :

- Groupement d'entreprises BEAUQUIER Architectes, Cabinet Clément et Associés, CEDRALPES Expertise comptable et OXALIS
- Groupement d'entreprises OCALIA SARL, FAIR[E] ICI ! SARL, MODAAL SAS et ASEA SARL
- Groupement d'entreprises INFRA-GESTION Et KARDHAM
- Groupement d'entreprises AUREAM SAS, SARL ABAMO & Co et LOIRE-HENOCHBERG AARPI
- Groupement d'entreprises CALIA Conseil SAS, YOObAKY RESEARCH et JP MASSONNET Sarl
- Groupement d'entreprises MAKE ICI
- Groupement d'entreprises ESPELIA SAS, BASTILLE et ELOKIA Avocats
- Entreprise EGIS CONSEIL

DECIDE

D'attribuer le marché public d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la définition stratégique et l'étude technico-économique d'un tiers-lieu à vocation industrielle sur le territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au groupement d'entreprises OCALIA SARL (01 800 Charnoz sur Ain), FAIR[E] ICI ! SARL (69 430 Quincé En Beaujolais), MODAAL SA (69007 Lyon) et ASEA SARL (69008 Lyon) pour un montant de 52 675,00 € HT sur une durée de 6 mois.

Fait à Rumilly, le

21 DEC. 2021

Le Président,

Christian HEISON



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du